



# L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI) SPORT DU CDVB 92



## ÉDITO

« Depuis septembre 2009, le Comité de Volley-ball a fondé le 1<sup>er</sup> Chantier d'insertion par le sport en France. L'atelier d'insertion a pour objectifs de :

- remettre la personne éloignée de l'emploi en situation de travail (signature d'un CDD insertion avec le CDVB 92) ;
- **former à un métier en tension** (éducateur sportif) ;
- **fournir un diplôme** (BPJEPS sports collectifs, mention volley-ball) permettant d'accéder à un emploi dans les clubs de volley ou dans le secteur de l'animation sportive. » Le BPJEPS est une formation en alternance. Les périodes de mise en pratique se déroulent dans les clubs de volley-ball de la région, essentiellement dans les Hauts-de-Seine.

Les deux principaux atouts de ce dispositif :

- l'insertion de personnes en difficulté (en tant que salariée, la personne issue du chantier d'insertion est rémunérée chaque mois sur la base du Smic et elle n'a pas de frais de formation) ;
- un partenariat gagnant-gagnant : les structures d'accueil (clubs) bénéficient de stagiaires pour intervenir sur leurs activités et mettent, en échange, des tuteurs identifiés et experts à disposition.

Rejoindre le dispositif Atelier Chantier d'Insertion Sport du CDVB 92, c'est intégrer une structure qui au fil des années a fait ses preuves en termes **d'insertion professionnelle**. Les partenaires publics nous font confiance depuis près de 18 ans pour mener à bien une mission d'intérêt général, par l'éducation et le sport. **Nous entendons poursuivre notre action** encore plus en avant dans les prochaines années et d'ici là **nous serions honorés de vous accueillir dans notre équipe**.

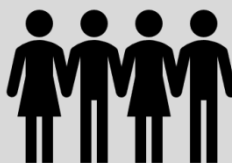


**Stefano RIMBANO,**  
Président du Comité de Volley 92

## INSERTION 2018-2019

**133**

salariés en insertion  
embauchés depuis 2009



**80 %**

de réussite  
aux diplômes



**83%**

de sorties dynamiques



**70%**

de sorties dans l'emploi  
durable (CDI & CDD +  
de 6 mois)



**36 %**

d'habitants des quartiers  
de la politique de la ville



**30 %**

de bénéficiaires du RSA  
depuis l'origine du  
projet



**38**

communes franciliennes ont participé au projet





## LE SUPPORT PEDAGOGIQUE DE L'ACI SPORT DU CDVB 92 : LE BPJEPS SPORTS COLLECTIFS MENTION VOLLEY-BALL

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport atteste de l'acquisition **d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité** à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles, spécialité « **Activités Sports Collectifs** », mention **Volley-ball**

La possession du diplôme BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention Volley-ball, confère à son titulaire **les compétences suivantes** qu'il assure en autonomie pédagogique :

- **La conception de projets d'animations sportives dans le champ des sports collectifs** visant notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles par le respect d'autrui et des règlements sportifs ;
- **La conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports collectifs** qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage ;
- **La conduite en autonomie d'une séance d'entraînement** dans la mention concernée ;
- **La participation aux actions de communication et de promotion** de la structure employeuse ;
- **La participation au fonctionnement** de la structure employeuse ;
- **L'accueil de différents publics.**

La formation d'une durée de **12 mois** (septembre N à septembre N+1) se fait en alternance avec des périodes de **mise en pratique dans les clubs de Volley-ball d'Ile de France** (6h00 hebdo) ainsi que dans **les structures multiports** (associations, services des sports, 4h00 hebdo). Les stagiaires reçoivent également **une formation théorique (20h00 hebdo)** dans les locaux du CDVB 92, au CREPS d'Ile de France (Chatenay-Malabry) et à Chaville avec des formateurs pour leur niveau d'expertise dans chacun des modules de formation (méthodologie de projet, connaissances de l'éducateur sportif, sports collectifs, volley-ball) pour lesquels ils interviennent.

## LES CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION BPJEPS ET DANS L'ACI SPORT

Age : **18 ans minimum**

Avoir une **activité sportive associative**

Avoir un projet professionnel confirmé dans le **domaine de l'animation sportive**

**Être demandeur d'emploi** éligible à l'Insertion par l'Activité Économique ou **bénéficiaire du RSA**

Etre titulaire de l'attestation de Formation à la « **Prévention et Secours Civiques de 1er niveau (PSC1)** » ou titre équivalent

Etre titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**)

Avoir réussi **les tests des exigences préalables (TEP) Sports Collectifs (BPJEPS en 10 UC)** organisés par l'ARFA IDF

Avoir satisfait aux tests de sélections du CDVB 92 (**entretien de motivation**)

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS



Contactez **Evin COCHET**

① E-mail : [e.cochet@volley92.asso.fr](mailto:e.cochet@volley92.asso.fr)

② Téléphone : 01.46.55.05.02.